



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 4

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

OBJET :

Décision modificative n° 2 :
Budget Ville.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Martreau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Afin de régulariser le transfert des comptes concernant les travaux du skate park, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



- Dépense d'ordre d'investissement :		
* 01/2033/chapitre 041 : frais d'insertion :	+	628, 00 €
- Recette d'ordre d'investissement :		
* 01/2313/chapitre 041 : construction :	+	628, 00 €

Le total de la section de fonctionnement s'élève à :	19.952.388, 75 €
Le total de la section d'investissement s'élève à :	7.786.800, 53 €

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n° 2 susmentionnée, concernant le Budget Ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU LE 23 JUIN 2017





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 5

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

OBJET :

Décision modificative n° 1 :
Budget Urbanisme
Lotissements.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Martreau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en
Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des écritures de régularisation sont à comptabiliser afin de procéder à la dissolution du budget «Urbanisme-Lotissement» qui avait servi de support au lotissement rue de Condorcet ; les opérations de lotissements devant être individualisées dans un budget spécifique. Ce lotissement étant achevé depuis de nombreuses années, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder aux écritures dont le détail est explicité ci-après :

- La balance d'entrée en 1997 était de 112.894, 53 €, et il a été procédé à une affectation de résultat en 2003, de 331.708, 17 € et en 2004 de 238.465, 23 € ; le compte 1068 n'aurait pas du être utilisé pour équilibrer la section d'investissement, la Commune aurait du verser des avances remboursables. Il convient de procéder à la régularisation par une dépense au compte 1068 (chapitre 040) et une recette au compte 7785 (chapitre 042), de 683.067, 93 € ;

- Les écritures de stock n'ont pas été comptabilisées depuis plusieurs années, des terrains sont toujours en vente; il convient de procéder à la régularisation des écritures de stock des années antérieures (2005 à 2013), écritures à régulariser avec 2016 par une dépense au compte 7133 (chapitre 042) et une recette au compte 3351 (chapitre 040), pour 203.477, 94 € ;

- Il n'a pas été possible à la Trésorerie, de retrouver l'origine des sommes imputées au compte 44567 (crédit de TVA) pour 64.543, 00 €. Il convient de procéder à cette régularisation par une dépenses au compte 678 pour 64.543, 00 €. Le solde de TVA de 881, 00 € sera régularisé par les services de la Trésorerie et transféré au Budget annexe «Lotissement Voltaire» ;

- Il convient de procéder à la régularisation des achats de terrains pour 420.066, 28 euros, payés sur le budget Urbanisme-Lotissement, mais qui sera transféré sur le budget annexe «Lotissement Voltaire», par un titre au 773 de 420.066, 28 € (avec un montant de TVA de 881, 00 €).

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des comptes seront transférés dans le budget annexe «Lotissement Voltaire», par la trésorerie : compte 1021, compte 110, 192 et 193.

Il propose la décision modificative suivante et sollicite l'autorisation de procéder aux écritures comptables correspondantes :

- Dépense d'ordre de fonctionnement :	
* 7133 (chapitre 042) : variation des encours, production de biens :	203.477, 94 €
- Dépense réelle de fonctionnement :	
* 678 (chapitre 67) : autres charges exceptionnelles :	64.543, 00 €
- Recette d'ordre de fonctionnement :	
* 7785 (chapitre 042) : excédent d'investissement :	683.067, 93 €
transféré au compte de résultat	
- Recette réelle de fonctionnement :	
* 774 (chapitre 74) : subvention exceptionnelle :	- 247.442, 31 €
- Dépense réelle d'investissement :	
* 168758 (chapitre 16) : avance, remboursement à la commune :	- 392.094, 81 €
- Dépense d'ordre d'investissement :	
* 1068 (chapitre 040) : excédent de fonctionnement capitalisé :	683.067, 93 €
- Recette d'ordre d'investissement :	
* 3351 (chapitre 040) : terrains :	203.477, 94 €
- Recette réelle d'investissement :	
* 168758 (chapitre 16) : autres emprunts, autres communes :	87.495, 18 €
Le total de la section de fonctionnement s'élève à :	
* en dépenses :	935.563, 25 €
* en recettes :	1.103.167, 93 €
Le total de la section d'investissement s'élève à :	683.067, 93 €

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n° 1 susmentionnée, concernant le Budget «Urbanisme Lotissement».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 23 JUIN 2017



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 6

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Marteau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Afin de payer les indemnités d'éviction et d'intégrer l'achat de terrains dans le budget Urbanisme Voltaire, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

- Dépense réelle de fonctionnement :	
* 6015 : terrains à aménager :	+ 450.066, 28 €
- Recette réelle de fonctionnement :	
* 774 : subvention exceptionnelle :	+ 450.066, 28 €
- Dépense d'ordre de fonctionnement :	
* 7133/chapitre 042 : variation des encours - production de biens :	+ 450.066, 28 €
- Recette d'ordre de fonctionnement :	
* 7133/chapitre 042 : variation des encours - production de biens :	+ 450.066, 28 €
- Dépense d'ordre d'investissement :	
* 3355/chapitre 040 : travaux :	+ 450.066, 28 €
- Recette d'ordre d'investissement :	
* 3355/chapitre 040 : travaux :	+ 450.066, 28 €
Le total de la section de fonctionnement s'élève à :	1.899.462, 56 €
Le total de la section d'investissement s'élève à :	
* en dépenses :	1.539.731, 18 €
* en recettes :	2.139.731, 28 €

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n° 2 susmentionnée, concernant le Budget «Urbanisme Voltaire».

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

OBJET :

Décision modificative n° 1 :
Budget «Urbanisme Voltaire».

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

REÇU LE 23 JUIN 2017





OBJET :

**Affectation de la Dotation de
Solidarité Urbaine et de
Cohésion Sociale 2016.**

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 7

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Marteau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune a reçu un concours financier de 2.714.979, 00 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine 2016, en application de la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, modifiée par la loi de programmation pour la cohésion sociale n° 2005-32 du 18 janvier 2005.

Cette dotation a été affectée à la réalisation des programmes suivants :

- Festivités :	212.576, 11 €,
- Entretien des écoles :	246.928, 84 €,
- Entretien des bâtiments :	341.382, 42 €,
- Classes de découverte :	52.522, 54 €,
- Service Jeunesse :	254.873, 83 €,
- Crèche, halte garderie :	402.389, 23 €,
- Centre aéré :	102.517, 58 €,
- Fonctionnement des services :	423.005, 72 €,
- Fournitures scolaires :	42.919, 59 €,
- Entretien des voiries :	227.346, 36 €,
- Entretien et matériel services techniques :	44.939, 94 €
- Entretien des espaces verts, terrains, équipements sportifs, aménagements, fleurissement :	335.197, 42 €
- Enseignement musical :	28.379, 42 €.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte du rapport présenté par Monsieur le Maire, sur les actions de développement social urbain, réalisées en 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 23 JUIN 2017



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 8

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Marteau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 5 du 6 Avril 2017, dans laquelle il été procédé à l'admission en non valeur, de produits communaux irrécouvrables, pour un montant total de 3.217, 44 €.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable, il convient de provisionner les créances présentées pour un motif autre que «reste à recouvrir inférieur au seuil de poursuite», soit un total de 3.005, 52 €.

La dépense de 3.005, 52 € sera inscrite au compte 6817, fonction 01 pour constituer la provision, et la recette du même montant inscrite au compte 7817, fonction 01, pour constater la reprise de provision.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder à la constitution et la reprise de provision susmentionnée pour un montant de 3.005, 52 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



OBJET :

Constitution et reprise de
provision : Budget Principal.

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

REÇU LE 23 JUIN 2017





OBJET :

**Mise à jour des délégations
du Maire.**

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 9

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Marteau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 10 du Conseil Municipal du 6 Avril 2017, relative à la mise à jour des délégations du Maire pendant la durée du mandat.

Considérant qu'il convient de préciser les montants et conditions autorisés par le Conseil Municipal, dans le cadre des alinéas n° 3 et n° 15 de ladite délibération, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'annuler les dispositions de la délibération n° 10 du Conseil Municipal du 6 avril 2017, pour les remplacer par les dispositions suivantes :

Le Conseil Municipal propose de donner délégation au Maire pendant la durée de son mandat, pour tous les pouvoirs repris à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, du 1^{er} au 20^{ème} alinéa, du 22^{ème} au 24^{ème} alinéa et 26^{ème} alinéa, avec les limites suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite du double du tarif en vigueur au jour de la décision ;

3° De procéder, dans la limite de un million d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code dans les conditions qu'a fixées le Conseil municipal par délibération n° 8 en date du 21 janvier 2016 ;

16° D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis ci-après, d'ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la Commune, d'intenter toutes les actions en justice et de défendre les intérêts de la Commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire et devant ces dernières en matière civile comme en matière pénale, en tant que demandeur ou défendeur, dans tous les champs de compétence de la Commune et pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution en partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action, et de payer les frais afférents à ces procédures ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal : soit 2 000€ ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'Aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même Code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

.../...

20° De réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de un million d'euros par exercice budgétaire ;

22° D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'Urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'Archéologie préventive prescrits pour les opérations d'Aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune ;

24° D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à l'Etat, à l'Union Européenne, ou aux autres collectivités territoriales, ou personnes morales de droit public, l'attribution de subventions sans limite de montants, ni de domaines.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de donner délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, pour tous les pouvoirs repris à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, du 1^{er} au 20^{ème} alinéa, du 22^{ème} au 24^{ème} alinéa et le 26^{ème} alinéa, avec les limites susmentionnées ;

- La présente délibération annule et remplace la délibération n° 10 du Conseil Municipal du 6 Avril 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU LE 23 JUIN 2017





OBJET :

**Garantie d'emprunt à la
Société Habitat 62-59
Picardie SA (Habitat Hauts
de France), pour le projet
d'acquisition en VEFA de 25
logements, locatifs, Rue de
Bruay.**

**Délibération affichée
Le 22 Juin 2017
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 23/06/2017**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 10

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Marteau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Société Habitat 62-59 Picardie SA sollicite la garantie d'emprunt de la Commune pour le remboursement d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 3.016.603,00 €. à hauteur de 100 % et concernant le projet d'acquisition en VEFA de 25 logements locatifs, Rue de Bruay à Noeux les Mines.

Ce projet sera constitué de 17 logements locatifs PLUS et 8 logements locatifs PLAI.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil sur cette demande de garantie d'emprunt, et l'autorisation de signer les conventions jointes en annexe à la présente délibération.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 :

L'Assemblée délibérante de la Commune de Noeux les Mines accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3.016.603,00 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 64423 constitué de 4 lignes de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 23 JUIN 2017





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 11

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

OBJET :

Avis du Conseil Municipal sur la cession de quatre immeubles situés Rue de Lillers et Rue de Bully, propriété de la Société d'HLM SIA Habitat.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Marteau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la SA HLM SIA Habitat souhaite procéder à la cession de quatre logements locatifs, situés 6 et 18 Rue de Lillers et 34 et 40 Rue de Bully à Noeux les Mines.

Par courrier en date du 23 mai 2017, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sollicite, conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'avis du Conseil Municipal sur cette cession.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à la cession, par la Société HLM SIA Habitat, des quatre logements locatifs situés 6 et 18, Rue de Lillers et 34 et 40, Rue de Bully à Noeux les Mines.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en
Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU LE 23 JUIN 2017





OBJET :

**Acquisition de trois biens
vacants sans maître.**

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 12

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Martreau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune souhaite exercer son droit de propriété sur des biens sans maître, conformément à la circulaire interministérielle NOR/MCT/B0600 026C du 8 mars 2006 présentant les modalités d'application de la loi du 13 août 2004 .

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour s'assurer préalablement que les biens considérés peuvent effectivement être qualifiés de biens sans maître, des éléments d'information ont été recueillis en se rapprochant des services déconcentrés du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (cadastre, publicité foncière, recouvrement des taxes foncières) et des notaires, en consultant les registres d'état civil, mais également en effectuant des enquêtes de voisinage.

Il précise que la commune a pris l'attache du service du Domaine et des services fiscaux par courriel en date du 25 mai 2016, réitéré par LRAR en date du 26 septembre 2016, restés sans réponse, afin de conforter, au vu des résultats de l'enquête, une analyse eu égard, notamment, à l'imbrication des droits des communes et de ceux de l'Etat. Par conséquent, il n'y a pas d'interaction avec d'éventuels droits de l'Etat,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les notaires locaux, la trésorerie, les voisins, l'état civil ont été sollicités et consultés sur les trois immeubles suivants :

- Immeuble bâti 9 rue de l'Egalité, Noeux les Mines, dernière propriétaire connue : COISMAN Eugénie née Lombart, AB 130 décédée à Beuvry le 13 juin 1986 ;
- Immeuble bâti 10 rue Alexandre Dhesse, Noeux les Mines, dernier propriétaire connu : HUBERT Louis, 26 rue Francisco Ferrer, AP 10, décédé à Mazingarbe le 1er octobre 1949.
- Immeuble bâti 19 sentier de la musique, dernier propriétaire connu : OBERT Auguste, 413 rue Nationale Noeux les Mines, AH 48, dont la date de décès est inconnue mais dont le fils est décédé en Allemagne le 22 mars 1945 à l'âge de 41 ans, célibataire ;

Il est établi que les deux premiers propriétaires sont connus mais décédés depuis plus de trente ans, et que pour le troisième, le propriétaire a disparu (il s'agit des biens immobiliers qui appartenaient à une personne identifiée, disparue sans laisser de représentant, biens ayant appartenu à une personne connue mais dont la date du décès n'a pu être déterminée à l'issue des recherches effectuées par la personne publique), et qui ne sont pas devenus la propriété d'une autre personne (en particulier, les immeubles pouvant être devenus la propriété d'une autre personne par l'effet de la prescription acquisitive).

Dès lors, il est impossible de déterminer l'identité de l'actuel propriétaire de ces biens.

Il est également établi que pour les trois immeubles, les taxes ne sont plus acquittées, selon la réponse du poste comptable de la Trésorerie de Hersin Coupigny, en date du 14 septembre 2015, qu'il n'y a pas de succession ouverte connue ni d'héritiers, par les notaires locaux ou les voisins présents pour la plupart depuis longtemps dans le quartier.

Ces vacances ont été constatées par eux-mêmes et d'anciens agents de la Mairie, depuis des décennies parfois.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de décider l'acquisition de plein droit en application des articles 713 du Code Civil, en vertu des dispositions de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, des trois biens sans maître revenant de plein droit à la commune, dans son domaine privé sans classement formel dans le domaine public.

Cette prise de possession sera constatée par un procès-verbal, affiché en mairie, selon les modalités de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu les éléments recueillis au cours de l'enquête préalable, et les actes d'état civil,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants,
Vu l'article 713 du Code Civil,

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder à l'acquisition de plein droit, des biens situés 9, Rue de l'Egalité, 10, Rue Alexandre Dhesse et 19, Sentier de la Musique à Noeux les Mines, en application des articles 713 du Code Civil et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour être intégrés au domaine privé de la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU LE 23 JUIN 2017





OBJET :

**Vente de l'ancienne caserne
des pompiers, parcelle
cadastrée section AI n° 205p
pour 795 m².**

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 13

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Marteau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal, de céder un immeuble aujourd'hui sans affectation ni occupation particulières, situé 9, Rue du Paradis, et repris au cadastre de la commune sous les références section AI numéro 205.

Le principe de vente a été acté par délibération du 04 avril 2013.

La vente concernera l'ancienne caserne des pompiers en façade de terrain, ainsi qu'une partie de la cour en enrobés, pour une surface à détacher de 795 m² de la parcelle AI 205 selon le plan annexé.

L'acquéreur est la Société Civile Immobilière «Duranel Immobilier», représentée par Monsieur Richard DURANEL.

Les services fiscaux ont été consultés pour établir une valeur à 110.000 euros en date du 08 juin 2017.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et de désigner Maître Hollander, Notaire à Béthune, acte dont les frais seront à la charge de l'acquéreur Monsieur Duranel Richard représentant la société civile immobilière «Duranel Immobilier».

Vu l'avis du Service du Domaine en date du 8 juin 2017,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de céder l'ancienne caserne des Services de Secours et d'Incendie, située Rue du Paradis à Noeux les Mines, avec une partie de la cour, pour une surface à détacher d'une contenance de 795 m² de la parcelle cadastrée section AI n° 205, conformément au plan joint en annexe à la présente délibération, à la Société Civile Immobilière «Duranel Immobilier», représentée par Monsieur Richard DURANEL, pour un montant de 110.000 €.

- Autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature des actes notariés qui seront rédigés par l'Etude de Maître Hollander, notaire à Béthune, et dont les frais seront laissés à la charge de l'acquéreur.

La recette sera inscrite à l'article 024, fonction 01 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 23 JUIN 2017





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 14

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjoints ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

OBJET :

Principe de vente d'un terrain
situé Rue de l'Epée.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Marteau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder à la mise en vente d'un terrain situé rue de l'Epée, dans le cadre d'un futur lotissement privé.

Il s'agit d'une parcelle de 34.492 m², située rue de l'Epée à Noeux les Mines, à détacher de deux parcelles plus grandes reprises au cadastre de la commune sous les références section AO numéros 495 et 560.

Le Conseil Municipal sera de nouveau sollicité pour se prononcer sur les conditions de la vente définitive, à savoir notamment le prix et l'identité de l'acquéreur, après avis des services fiscaux.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à engager et mener les négociations en vue de la cession, par la Commune, d'un ensemble foncier d'une superficie de 34.492 m², à détacher des parcelles cadastrées section AO n° 495 et AO n° 560, avec un aménageur privé, et dans le but d'y aménager un lotissement à usage d'habitation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 23/06/2017



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU LE 23 JUIN 2017





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 15

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Marteau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder à la mise en vente d'un terrain situé face au lac, à l'arrière de l'annexe de la Communauté d'Agglomération, afin d'optimiser les formes de parcelles de terrains à bâtir dans le cadre d'un futur lotissement.

Il s'agit d'une parcelle de 221 m² située Rue Léon Blum à Noeux les Mines, à détacher d'une parcelle plus grande reprise au cadastre de la commune sous les références section AN numéro 362.

Le Conseil Municipal sera de nouveau sollicité pour se prononcer sur les conditions de la vente définitive, à savoir notamment le prix et l'identité de l'acquéreur après avis des services fiscaux.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à engager et mener les négociations en vue de la cession, par la Commune, d'une emprise de 221 m², à détacher de la parcelle reprise au cadastre sous les références section AN n° 362, en faveur d'un aménageur, afin de permettre à ce dernier d'optimiser son projet de lotissement et de créer une voie de liaison complémentaire, dans le quartier de la Pierre au Puits.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

OBJET :

Principe de vente d'un terrain
à détacher de la parcelle
section AN n° 362.

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

REÇU LE 23 JUIN 2017



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 16/1

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

OBJET :

**Attribution de subvention à
l'association Badminton
Noeuxois.**

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Marteau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de l'association Badminton Noeuxois, présidée par Monsieur Christophe DIMPRE, dont le siège se situe 85, Rue du Général Leclerc à Noeux les Mines, qui sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de permettre le renouvellement d'une partie du matériel (filets, cordages et volants), et de faire l'acquisition de raquettes destinées aux débutants qui viennent d'adhérer au Club.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accorder, à l'Association Badminton Noeuxois, une subvention d'un montant de 600 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 23/06/2017



Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK

REÇU LE 23 JUIN 2017



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 16/2

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

OBJET :

Attribution de subvention à
l'association CARCA.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Martreau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en
Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de l'association CARCA, présidée par Monsieur Jean-Paul SARTEL, dont le siège se situe 77, Rue de l'Epée à Noeux les Mines, qui sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre du projet «Politique de la Ville» pour permettre à 10 jeunes du Quartier Prioritaire, d'accéder à des ateliers d'automodélisme, de s'initier au pilotage et à la mécanique de ces modèles réduits.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accorder, à l'Association CARCA, une subvention d'un montant de 1.000€.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU LE 23 JUIN 2017



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 16/3

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

OBJET :

Attribution de subvention au
Centre d'Information sur les
Droits des Femmes et des
Familles (CIDFF).

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Marteau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), représenté par Madame Delphine PITEUX, dont le siège se situe 335, Rue Fernand Bar à Béthune, qui sollicite l'attribution d'une subvention communale.

L'objet de l'association est de permettre aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux résidents du Quartier Prioritaire, d'avoir un accès à l'information juridique gratuite, au moyen d'un accueil de proximité. L'association reçoit sur rendez-vous, est à l'écoute et oriente les victimes de violences, vers les structures compétentes. Une permanence est ouverte à raison de 3 heures par semaine, dans les locaux de l'annexe de la CABB Artois Lys Romane, Rue Léon Blum à Noeux les Mines.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accorder au CIDFF, une subvention d'un montant de 500 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

REÇU LE 23 JUIN 2017



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 16/4

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Marteau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de l'Association Handball Club Noeuxois de Noeux les Mines, présidée par Monsieur Christophe BOROWCZYK, dont le siège se situe 101, Rue Nationale à Noeux les Mines, qui sollicite l'attribution d'une subvention communale afin de permettre au club, de mener à bien l'action intitulée : «le sport comme vecteur de sens et moteur d'engagement citoyen», dans le cadre de la Politique de la Ville.

L'objectif de cette action est de proposer l'activité Handball à des jeunes et de leur permettre de bénéficier d'un encadrement diplômé. Au-delà de l'activité Handball, il s'agit surtout d'aborder les questions de citoyenneté, d'intégration, de mixité entre les garçons et les filles, des jeunes porteurs d'un handicap (physique, mental ou social) et de favoriser la mixité sociale. Dans cette action, le Handball n'est que support à l'échange et à la communication. Le club de Noeux les Mines souhaite au travers de cette action, jouer son rôle de médiateur social.

L'idée est donc de proposer, pendant la période estivale, des activités sportives à pratiquer en famille sur le territoire communal. Cette action s'adresse en priorité aux enfants et adolescents âgés de 5 à 15 ans, issus du quartier prioritaire (Terre Noeue), avec l'espoir d'intéresser 50 à 80 enfants.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accorder, à l'Association Handball Club Noeuxois, une subvention d'un montant de 2.400 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

OBJET :

Attribution de subvention à
l'Association Handball Club
Noeuxois.

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

REÇU LE 23 JUIN 2017



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 16/5

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Martreau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Après que Monsieur Switalski ait quitté la salle du Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de l'Association «La Chance aux Enfants», présidée par Monsieur Jacques SWITALSKI, dont le siège se situe 421, Rue Nationale à Noeux les Mines, qui sollicite l'attribution d'une subvention communale afin de mener à bien les actions dont l'objectif est le «mieux être à l'enfance et à la jeunesse du Pas de Calais», destinées aux enfants âgés de 6 à 12 ans. L'association organise des sorties, des visites d'expositions, accompagne les enfants sur des événements sportifs. Sept associations noeuxoises fonctionnent en partenariat avec «La Chance aux Enfants» pour mener à bien cet objectif.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accorder, à l'Association «La Chance aux Enfants», une subvention d'un montant de 200 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

OBJET :

Attribution de subvention à
l'Association «La Chance aux
Enfants».

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

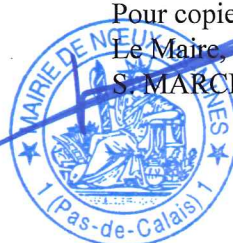
Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU LE 23 JUIN 2017





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 16/6

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

OBJET :

**Attribution de subvention à
l'Association «Secours
Populaire, Comité de
Noeux les Mines».**

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Martreau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Après que Monsieur Switalski ait regagné son siège au sein du Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de l'Association Secours Populaire, Comité de Noeux les Mines, présidée par Monsieur Pascal DELATTRE, dont le siège se situe 1, Rue Lavoisier à Noeux les Mines, qui a organisé la deuxième édition de la manifestation «Y'a d'la voix» et qui sollicite l'attribution d'une subvention communale, suite aux accords de partenariat qui ont été préalablement conclus.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accorder, à l'Association Secours Populaire, Comité de Noeux les Mines, une subvention d'un montant de 2.000 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU LE 23 JUIN 2017



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 JUIN 2017 N° 16/7

L'an deux mille dix sept, le 15 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 9 Juin 2017.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, Mme Proot, M. Norel et Mme Domart, Adjointes ; Mme Krol, MM. Naglik, Corgiat, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Mme Paul, M. Mayolle, Mmes Antkowiak, Monsieur Antochewicz, Mmes Gauthier, Godart, Hoberg, M. Bugzel et Mme Louchart, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

OBJET :

Attribution de subvention à
l'Association Nationale des
Visiteurs de prison.

M. Sobolewski, Mme Baclet, M. Hoberg, Mme Jaskulski, M. Mareville-Marteau, Mme Ganitta et M. Machut avaient donné respectivement procuration à Mmes Antkowiak, Attagnant, Hoberg, Domart, MM Marcellak, Bugzel et Mme Louchart.

Mademoiselle Julie Hoberg a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de l'Association Nationale des Visiteurs de prison, dont le siège est situé 77, Rue Pasteur à Béthune, qui sollicite l'attribution d'une subvention communale afin d'assurer ses missions d'aide morale et matérielle aux personnes incarcérées et à leurs familles.

Délibération affichée

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 23/06/2017

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accorder, à l'Association Nationale des Visiteurs de prison, une subvention d'un montant de 200 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU LE 23 JUIN 2017

